

Avis à toute la population

Exercice avec la nouvelle sirène d'alerte installée à l'usine

La Tuque, le 19 novembre 2019 – Le lundi 9 décembre 2019, à 14 h, une nouvelle sirène d'alerte installée à l'usine WestRock se fera entendre pour la première fois à La Tuque dans le cadre d'un exercice de mesures d'urgence. La sirène retentira deux fois. La première fois pendant quelques minutes pour lancer le début de l'exercice et la deuxième fois après un moment de silence pour avertir que l'exercice est terminé. Cet exercice permettra aux Latuquois d'entendre le son de cette nouvelle sirène qui servira à les avertir de se mettre à l'abri si un jour l'usine WestRock est victime d'un accident industriel majeur.

Un accident industriel majeur peut avoir des répercussions sur la santé de la population qui vit près d'une industrie, c'est pourquoi la division prévention du Service de sécurité incendie, par l'entremise du comité de concertation et de gestion des risques technologiques de Ville de La Tuque (CCGRTVLT), en collaboration avec WestRock, a mis en place un plan d'action qui permet d'avertir rapidement la population en cas d'incident qui peut représenter une menace pour la santé publique. Dans le cas de l'usine de La Tuque, c'est une fuite de dioxyde de chlore (nuage de gaz toxique) qui a été identifiée comme la cause possible d'un accident majeur.

SI VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE D'ALERTE DE WESTROCK RETENTIR :



Fermez et calfeutrez les portes
et les fenêtres et arrêtez la ventilation.



Syntonisez la radio locale
et visitez le site Web de la Ville

Pour suivre l'évolution et connaître les consignes
supplémentaires : 97,1 FM et www.ville.latuque.qc.ca.



Laissez vos enfants à l'école et à la garderie
afin d'éviter de les exposer au danger.



Ne téléphonez pas, afin de libérer les lignes
pour les secours. En cas d'urgence seulement,
appelez le 911. Privilégiez les communications
électroniques (textos, réseaux sociaux, etc.)
pour rejoindre vos proches, afin de faciliter
le travail des services d'urgence.

Un message du Service de sécurité incendie
de Ville de La Tuque en collaboration avec WestRock.



Bien que les risques que cela arrive soient faibles, le CCGRTVLT en concertation avec l'équipe de WestRock, en est venu à la conclusion que la meilleure façon d'avertir les citoyens qui vivent et travaillent près de l'usine de La Tuque s'il se produit un nuage de gaz toxique en raison d'une fuite, est de faire retentir une sirène d'alerte.

D'autres municipalités au Québec, notamment Victoriaville, ont adopté cette stratégie et La Tuque s'est inspirée de ces municipalités dans son projet.

La nouvelle sirène d'alerte a une portée de 2 km, car la zone vulnérable identifiée en cas de fuite de dioxyde de chlore représente un rayon de 1,8 km autour de l'usine. Si une telle situation se produit un jour, la sirène se fera entendre pendant plusieurs minutes pour avertir la population de se mettre à l'abri, ensuite elle arrêtera pendant une période indéterminée selon la situation en cours, puis elle sonnera à nouveau pour avertir la population qu'il n'y a plus de danger.

En cas de véritable accident, la municipalité utilisera également son système de messageries d'alerte pour avertir les citoyens et le système provincial Québec en alerte sera également mis à contribution en même temps que la sirène se fera entendre. Toutefois, dans le cadre de l'exercice du 9 décembre 2019, seule la sirène se fera entendre pour ne pas créer un état de panique, étant donné que c'est la première fois que les citoyens auront l'occasion de l'entendre.

Le Service de sécurité incendie a débuté cette semaine la distribution à domicile d'un dépliant explicatif destiné aux gens qui vivent dans la zone vulnérable. Ce dépliant est remis aux citoyens accompagné d'un aide-mémoire sur les gestes à poser au son de la sirène. L'aide-mémoire est un aimant de frigo qui permet de garder l'information à la portée de la main. Les informations contenues dans le dépliant et l'aide-mémoire sont aussi disponibles pour l'ensemble de la population sur le site Web de la municipalité dans la section *Prévention incendie* de l'onglet *Citoyen* dans le menu secondaire à droite intitulé *Sirène d'alerte WestRock*.

Dans le cadre de cette action, les pompiers de la division prévention font aussi un travail d'accompagnement auprès des établissements de santé, écoles, garderies et autres gestionnaires de grands immeubles à La Tuque, pour s'assurer qu'ils sont bien préparés à faire face à ce type de situation d'urgence.

La municipalité a aussi ajouté un plan spécifique à cette situation à l'intérieur de son plan municipal de sécurité civile en fonction de cette nouvelle sirène d'alerte à la population. D'autres moyens d'information à la population seront mis en place au cours des prochains mois à ce sujet, notamment de l'affichage dans les parcs et certains lieux publics. La municipalité va également changer l'an prochain son système d'alertes à la population (automate d'appels) pour un système plus performant qui offrira un meilleur rendement en cas d'incident industriel majeur nécessitant une mise à l'abri.

CITATIONS

« La Tuque est reconnue comme une ville proactive en matière de gestion des mesures d'urgence et c'est toujours une fierté pour nous de mettre en place des mesures comme celle-ci, en collaboration avec les gens du milieu, pour assurer la sécurité de notre population. Même si les chances sont minces qu'un accident industriel majeur se produise à l'usine WestRock, il fallait se donner les outils nécessaires pour

avertir la population rapidement en cas d'incident et s'assurer qu'on fait le maximum pour que tout le monde soit prêt à agir correctement si cela se produit. Bravo à tous ceux et celles qui ont travaillé sur ce dossier. On espère ne jamais avoir à se servir de ce plan de match, mais si ça arrive, on sera bien préparés. »

- *Pierre-David Tremblay, maire de La Tuque*

« Avec l'exercice du 9 décembre à 14 h, nous espérons que les gens prendront le temps de répéter les gestes à faire quand on entend la sirène. C'est une belle occasion de parler avec les enfants et les aînés, qui sont des clientèles plus vulnérables lors d'une situation d'urgence, pour qu'ils sachent eux aussi quoi faire sans paniquer. Tout le monde doit savoir comment réagir au son de la sirène. »

« Comme l'exercice aura lieu pendant la journée, nous invitons également les commerçants, les entreprises, les écoles, les garderies à profiter de l'occasion pour pratiquer leurs mesures d'urgence. Lorsque vous entendrez la sirène, mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche. Assurez-vous que les fenêtres et les portes sont fermées. Arrêtez la ventilation. Restez bien à l'abri jusqu'à ce que la sirène se fasse entendre une deuxième fois. Si vous êtes en voiture, mettez la recirculation d'air à l'intérieur du véhicule et éloignez-vous vers le sud de la ville, hors de la zone à risque. Si vous avez un commerce au centre-ville, laissez la porte déverrouillée pour que les gens qui sont dehors puissent se mettre à l'abri. L'important si on doit faire face un jour à un nuage de dioxyde de chlore, est de ne pas rester dehors jusqu'à ce que le gaz soit dilué dans l'air et ne représente plus de danger. »

- *Alexandre Bilodeau, capitaine à la prévention du Service de sécurité incendie de Ville de La Tuque*

-30-

Informations :

Alexandre Bilodeau, capitaine à la prévention
Service de sécurité incendie
Ville de La Tuque
819 523-9797
abilodeau@ville.latuque.qc.ca

Source :

Hélène Langlais, directrice des communications
Ville de La Tuque
819 523-8200, poste 2112
hlanglais@ville.latuque.qc.ca